

Régistre
du Bureau de
la Classe des Beaux Arts

Commencé en Décembre 1826.
fini le

SDA-2415

17

18

19

20

Registre des deliberations du Bureau
du Comite des Beaux-Arts.

1er. Noms

Seance du. 1896.

Presens MM. Morin pres; Faure-Bertrand vice-pr.
Mercier, tres; Deschier Secr. - Adj.

tenue des
registres

Le Registre general des Inscriptions et mutations
en mis sous les yeux du Bureau, il est approuve
dans sa forme et teneur, et on arrete de continuer
a le tenir de la meme maniere.

On arrete, de meme, la tenue du Registre particulier
de chaque Ecole. — Mr Mercier est charge de
la verification des Inscriptions sur l'un et sur
l'autre Registre.

Age pour
l'inscription

On relit le Reglement des Ecoles, de l'exécution
duquel le Bureau est charge; l'article qui determine
l'age d'inscription paraitant ambigu, le Comite sera
consulte pr prononcer d'une maniere claire et precise.

Affiche du
Reglement

On arrete de consulter le Comite sur la question de
savoir, si chaque Reglement sera affiche dans son
Ecole respective; le Bureau donnera, par forme de
preavis, son approbation a cette mesure.

Amélior. les
leçons par
les professeurs

Mr le President rapporte qu'ayant appris que
quelques élèves des Ecoles, par des convenances parti-
culieres, ne suivaient les leçons que pendant une heure,
au lieu de deux, comme le veut le Reglement. il a
invite les parents a se transporter chez lui, et les a prie
de s'arranger de maniere a se conformer a l'ordon-
nancement, le Comite desireux que cette espece d'abus ne

s'établisse et ne se reproduise pas; sur quoi un jeune homme a quitté l'École. &

La conduite de Mr le Président est approuvée, il est autorisé à en agir de même à l'avenir, mais à avoir égard aux raisons fortes et prépondérantes qui pourraient lui être présentées.

Mr le Président demande ce qu'il y a à faire à l'égard des Elèves qui sont dans les Ecoles sans avoir été préalablement inscrits; On arrête de fermer les yeux sur le passé et de procéder à une inscription pour ces Elèves.

2^e Séance

Séance du 6 Janvier 1827

Leoh. de Modelage
Adm. des Elèves
Sortis d'Autre
Ecoles.

On arrête de demander au Comité l'autorisation de faire entrer dans l'École de modelage des Elèves déjà sortis des Ecoles, et d'en faire connaître la possibilité au moyen d'un avis inséré dans la Feuille d'avis.

On arrête de proposer que l'inscription des Elèves ait lieu dès l'âge de 11 ans.

3^e Séance

Séance du 15 Janvier 1827

On se plaint de ce que la chaleur de la Classe de Mr Beverdin n'est pas suffisante. — rés: voyé à la Commission du Musée avec demande instante qu'il y soit pourvu.

Arrête d'acheter des paillottes pour mettre sous les pieds des Elèves.

On confirme l'arrête ci-dessus relatif aux Elèves qui suivent les Ecoles sans s'être inscrits.

Sur la question: qu'y a-t-il à faire vis-à-vis des Elèves qui sont ou qui entrent dans leur troisième année, quant à la rétribution mensuelle: arrête de la présenter dans son intégrité au Comité.

Assib. sur
Elève de 3^e année

Mr Mercier est chargé de la confection des livres des Classes.

4^e Séance du 27 Janvier 1827.

On met sous les yeux du Bureau les noms de 16 jeunes gens inscrits pour l'Académie, sur quoi on observe qu'il ne s'y trouve point de peintre.

Elève p^r
Académie

On rapporte que l'Académie ne pourra pas s'ouvrir le 2 Février, jour annoncé, les supports des lampes ne devant pas être prêts pour cette époque.

Académie

On fait l'observation que le poêle additionnel (en fer) de l'École de la figure paraît trop petit et d'un trop mauvais usage, quant à sa matière, pour une si grande École. — on s'accorde néanmoins à ne pas faire cette année une nouvelle demande au Conseil Municipal.

Leoh de la
figure / poêle

On lit la pétition de David Lecoultre, du 4 Octobre 1826. — elle est remise à Mr Mercier pour vérifier l'inscription.

Pétitions

— celle qui est signée Georgine Paris; — remise au Secrétaire pour information.

— celle du jeune Barnier, inscrit pour l'École d'ornement; — attendre l'arrivée du Directeur.

— celle de T. T. Badollet; — remise à Mr Mercier pour vérifier l'inscription, et décider

hif
Pétitions

le moment probable de son entrée.

— celle de Chapuis, admise par Mr Montfal:
:un; — le prétendant n'a qu'à attendre.

— celle qui adresse la V^{ve}. Girard; — remise à Mr Mondet.

— celle du jeune Salomon; — remise à Mr Mercier.

— celle de Marie Magniades, p^r l'école d'or:
:nements; — attendre l'arrivée du Directeur.

Jules Flébert est admis à passer à l'école supé:
:rieure de la figure.

Charton est admis à passer à l'école de la figure.

On arrête d'informer le public par la feuille
d'avis que les Elèves déjà sortis des Ecoles
peuvent se présenter pour entrer dans les Ecoles
supérieures.

Assemblée des trois Bureaux réunis.

Présidence de Mr DeCandolle.

La dimension du local des Ecoles étant plus conside:
:rablement plus grande qu'au Calabri, et les frais
de chauffage étant en proportion, arrêté de de:
:mander au Conseil d'Etat 2 à 3.000 fl. applicables
au chauffage.

La classe des Beau. Arts abandonne à la
Société des Arts le produit des inscriptions, pour
faire face aux frais généraux, et se charge en
outre d'un tiers des dépenses.

Le Concierge, pour cette année, recevra fl. 1800.
Tous individus qui donnera, de son plein gré,

Chauffage

un cours dans l'Amphithéâtre sera redevable
au Concierge d'une Contribution de 25 ff au moins.
L'éclairage de la Société et des Classes aura
lieu, à économie, et sera remis à la prudence et
à la complaisance de Mr Morin père.

5^e Séance du 17 Février 1827.

Le nombre des Elèves répartis dans les cinq
Classes des trois Ecoles étant assez considéra:
:ble pour que, dorénavant, aucun inscrit ne soit
dans le cas d'attendre longtemps l'arrivée natu:
:relle de son tour, arrêté de n'avoir dorénavant
aucun égard aux pétitions relatives à une
anticipation de tour, quelle que soit la cause
du retard actuel.

Mr Mercier est chargé d'envoyer le Concier:
:ge à domicile, chez chacun des Elèves le plus
anciennement inscrits au Régistre, pour connaître
leurs intentions actuelles.

6^e Séance du 3 Mars, 1827

Arrêté d'envoyer le Concierge, avec le réper:
:toire du grand Régistre, chez tous les inscrits
avant l'an 1826.

Mr Favre-B, au nom de Mr Beverdin Deman:
:de l'autorisation de faire confectonner trois ou
quatre grands porte-feuilles, pour y renfermer les
modèles. — Accordé.

Pétition, Som:
:maire à
:venir.

appel de
:leur

appel de
:leur

port-feuille

6/1827.

7^e Séance du 17 Mars. 1827.

M^r Mercier lit et dépose un Rapport (qui sera lu au Comité) sur l'état de situation des Inscriptions relativement aux entrées passées, futures, et nulles (soit refus d'entrer);

Appel de
14 élèves.

On arrête de porter en Régistre, et d'appeler successivement les 14 qui ont le droit d'entrer aux Ecoles d'après leur inscription sur l'ancien Régistre.

Les trois premiers seront appelés immédiatement.

8^e Séance du 1^{er} Mai 1827

Académie

On arrête que l'Académie sera fermée le 5 Mai, en conformité de l'arrêté qui en a prescrit l'ouverture pendant trois mois, à dater du 6 Février.

Budget de
1827

On fixe et détermine le projet de Budget pour 1827, et on arrête de faire remarquer au Comité que plusieurs dépenses sont devenues impossibles, faute de fonds.

Destin lincain

On arrête de renvoyer à s'occuper de l'Ecole de Dessin linéaire jusqu'après l'arrivée de M^r Durelli.

9^e Séance du 25 Mai. 1827.

appel de
l'éc. d'orn.

On annonce l'arrivée de M^r Durelli.
On arrête d'appeler par la feuille d'avis les Elèves de l'ancienne Ecole d'ornement, pour le Mardi 29 Courant, à 7 h.

Le Secrétaire s'engage à assister à l'heure d'ouverture, pour présenter le Maître aux Elèves et réciproquement, et pour mettre l'Ecole en train.

7
1827.

10^e Séance du 20 Juin. 1827

ppupitres
de l'éc. d'orn.

Le bureau ayant été chargé de s'entendre avec M^r Vaucher sur une demande de M^r Durelli relative à la hauteur des pupitres; il est arrêté de demander à M^r Durelli un plan écrit de ce qu'il désire; afin qu'il soit délibéré sur la dépense.

le. s. la fig.
Chaire.

M^r Beschier demande que la place où se tiens M^r Reverdin soit planchée autour et au-dessus de lui; renvoyé à M^r Vaucher pour faire rapport à la Commission d'Administration.

Pétitions.

Il est donné lecture de plusieurs demandes adressées par les jeunes Thombet, Voisin, Cham, pury relatives à leur entrée dans l'Ecole. elles sont refusées. On accorde la demande de M^r Reverdin de passer à l'Ecole d'ornement.

M^r autor. a
l'éc. d'orn.

11^e Séance du 17 Aout. 1827.

le. s. la fig.
Chaire.

M^r Morin, sur la construction demandée par M^r Beschier pour la place qui occupe M^r Reverdin dans son école, rapporte qu'il a pu sur lui d'autoriser M^r Vaucher à la faire faire, en se chargeant d'en rapporter à la Commission administrative, il ajoute que cette construction a été dès-lors faite et achevée, et que M^r Reverdin en est satisfait.

le. s'ornement
pupitres

Il est rapporté que les pupitres de l'école de M^r Durelli ont été arrangés comme ce Directeur le désirait; mais qu'il reste à faire des escabelles

Dont on arrête de demander au Comité d'auto-
riser la dépense.

À l'occasion du départ de Mr Durelli
pour Milan, et vu le besoin qui a son Ecole
et celle du modelage de bons modèles, tant
en plâtre que gravés, on arrête de demander
au Comité 300 fr, applicables à l'achat d'icelles,
dans lesquels seront compris les produits des
inscriptions faites à ce jour.

L'augmentation subite du nombre de places
dans les Ecoles y ayant fait entrer des
jeunes gens trop jeunes pour bien saisir
les principes du dessin, on arrête que dorénavant
on n'appellera que les inscrits qui
auront plus de 12 ans accomplis.

On agite la question du droit qu'aurait
tout élève à s'inscrire de nouveau, pour
suivre un second cours, en tout ou en partie,
droit sur lequel aucun Règlement n'a
statué ni positivement, ni négativement,
sans rien préjuger sur le fond, on arrête
que, si l'occasion vient à se présenter, le
Bureau sera expressément consulté.

Mr Morin rapporte qu'il a autorisé
Mr Durelli à retarder l'ouverture de sa
seconde classe d'une demi-heure, après qu'il
aura le temps d'aller déjeuner, mais sous la
condition de la prolonger aussi d'une demi-
heure, en sorte qu'elle aura dorénavant lieu
de 8 1/2 h à 10 1/2 h.

Il ajoute qu'après de pouvoirs régulariser
l'arrivée dans les Ecoles tant des Maîtres que

Rebat de trois
p. l'ornement.

Arr. de rapp
les inscrits qui
12 ans accomplis

un élève qui a
term. son cours
plus. il s'inscrit
de nouveau?

le. s'ornement
honne d'ornement.

1827.

pendant
le Corridor.

Des Elèves, il lui paraît nécessaire qu'il y
ait dans le Corridor une pendule à sonnerie,
on arrête d'en appuyer la demande auprès
de la Société des Arts.

14^e Séance du 10 Novembre. 1827

Présens MM. Favre-Bertrand, Morin,
Mercier, Beschier.

On charge le Secrétaire d'écrire à MM
Reverdin et Durelli que leurs Ecoles se
rouvriront le 16 ct, de 8 à 10 h, et de
10 h à midi.

Mr Mercier continue à être chargé de
l'inspection du Régistre général des inscrip-
tions; Mr Beschier de faire les lettres
d'appel, et tous les Membres du Bureau
de l'inspection des Ecoles.

Mr Mercier demande s'il serait possible
de faire une exception au Règlement qui
exige l'inscription préalablement à l'entrée
dans une des Ecoles en faveur du Sr Borel,
âgé de 25 ans, qui est atteint d'infirmité
depuis l'incendie de la maison Monod, qui
n'a jamais été inscrit, et auquel l'étude du
dessin serait de la plus grande utilité.

L'avis général est de ne déroger en rien à
la lettre du Règlement et de n'admettre ni
exception, ni recommandation.

On lit la demande en démission de Mr Dupont,
Mr Mercier est chargé d'engager par toutes sortes
de moyens cet Artiste estimable à la retirer.

ouvert des
liens

derog. à la
lettre d'inscriptions
Régistre

demission
de Dupont.

li. sur Model. subordon.

M^r Morin rapporte qu'en l'absence de M^r Detalle, les Elèves de l'École de Modelage se sont livrés à une distraction très bruyante, pour empêcher qu'un pareil désordre se renouvelle, on arrête que l'ordre sera donné au Concierge de ne remettre la clef de cette École qu'à M^r Detalle, et de la recevoir de celui-ci lorsqu'il sortira de la Classe, en sorte que les Elèves ne soient jamais seuls; communication de cet arrêté sera donnée par écrit à M^r Detalle.

On arrête d'inscrire le jeune F^s Salomon au n^o 329.

1828.

15^e Séance du 6 Février 1828.

Présens MM Favre, Morin, Mercier, et Geschier.

M^r Mercier fait sur l'état actuel du Régistre général des Inscriptions le rapport suivant.

Ce Régistre, qui contient les noms de tous les Elèves entrés ou à entrer dans les Ecoles depuis la translation de celles-ci au Musée Rath présente en totalité 392 noms dont 350 antérieurs à l'époque de la formation du dit Régistre, et par conséquent, copiés de l'ancien Régistre. 62 noms y ont été inscrits à nouveau depuis notre entrée au Musée Rath. Des 350 noms anciens, 126 attendent leur appel; 224 sont actuellement dans les classes,

rapport sur le Régistre des inscriptions

ou ont renoncé; il y faut aussi comprendre 17 noms portés à double à cause de l'admission des Elèves dans plusieurs Ecoles à la fois, ou par erreur des premiers inscrivains. 28 noms portés sur l'ancien Régistre ne se trouvent pas sur le nouveau.

Arrête que M^r Mercier sera rectifiera toutes ces erreurs ou omissions et continuera de travailler à ce que le Régistre atteigne son point désirable de perfection.

Pour amener l'inspection des Ecoles au point de lui faire porter les fruits qu'on a le droit d'en attendre, arrête qu'un seul Membre à la fois du Bureau en sera chargé, et que ce personnel sera déterminé à chaque séance. — M^r Favre se charge de l'inspection pour la quinzaine qui s'ouvre.

Inspect. des Ecoles. un seul membre en sera chargé

Reg. sur les inscriptions. les élèves entrés en janvier n'y sont pas admis.

et que leur noms ne compte que depuis le concours.

Budget 1828

Attendu que MM les Directeurs prient qu'on ne fasse pas de nouveaux appels entre le premier de Janvier et les Concours, pour ne pas établir une trop grande inégalité entre les Concurrents, arrête de proposer au Comité que les Elèves entrés de Janvier en Avril ne soient appelés à concourir que l'an suivant, pour que de cette façon toutes les places des Ecoles soient occupées, suivant la teneur du Règlement du Conseil d'Etat.

Sur un apperçu présenté par M^r la Trésorier on procède à un projet de Budget, où l'entrée totale de fl. 8800 se trouve balancée par une dépense ordinaire de même somme, y compris fl. 500, dépenses imprévues, sans y

14
faire entrer les frais de l'Académie que l'état de la Caisse ne permet pas d'ouvrir cette année-ci. — La rédaction définitive du Budget est confiée à Mr le Trésorier, pour être par lui présentée au prochain Comité.

Arrête d'imprimer à 300 exemplaires la circulaire du Comité pour tâcher d'augmenter le nombre des Membres de la Classe.

16^e Séance du 28 Février 1828.

Présens: MM. Favre-B, Morin, Mercier, Geschier.

Le dernier procès-verbal est lu et approuvé. Mr Favre-B, qui a inspecté les Ecoles, rapporte qu'il y a trouvé présents:

à l'Ecole de la figure étimologique	20	Elèves
supérieure	25	
à l'Ecole d'ornement	88	
à l'Ecole de modelage	31	

Il dit que Mr Reverdin ayant été malade a fermé l'Ecole pour huit jours.

Le Bureau arrête à ce sujet que Mr le Président écrira à Mr Reverdin pour lui témoigner les regrets qu'a eus le Bureau d'apprendre sa maladie, et qu'il n'avait pas avisi aux moyens de se faire remplacer.

Stapfon sur les Ecoles.

Maladie de Reverdin.

17^e Séance du 22 Mars 1828.

Tous les Membres présents.

Le dernier procès-verbal est lu et approuvé.

Mr Mercier, inspecteur des Ecoles pour la quinzaine, rapporte que les Maîtres sont parfaitement exacts à l'heure.

Il dit que Mr Durilli demande qu'on fasse scier les pieds de quelques escabelles qui ne sont pas proportionelles à la taille des Elèves appelés à s'en servir. — Arrête de prier Mr Faucher d'envoyer auprès de Mr Durilli un ouvrier menuisier qui travaille sous la direction de ce dernier.

Il dit encore qu'il doit y avoir dans l'Ecole de Mr Detalla des Elèves non-inscrits sur le Registre général. — Mr Chain, chargé de ce jour de l'inspection voudra bien s'entendre avec Mr Detalla pour faire le nécessaire.

Mr Favre dit que Mr Reverdin désire que l'exposition dans l'Ecole des dessins reconnus pour les meilleurs n'ait pas lieu, de crainte que les Elèves ne s'habituent à les considérer comme le point auquel ils sont appelés à ~~atteindre~~ parvenir; il désire aussi que le rapport fait sur la dernière exposition soit mentionné dans sa Classe.

Le Bureau considérant qu'il n'est pas en son pouvoir de changer les arrêtés du Comité; que sur le second chef, le rapport a été principalement dirigé dans la vue de rendre justice aux soins des Maîtres; — il est passé à l'ordre du jour.

Ecole rapp. d'inspection

Ecole d'ornement Escabelles.

Ecole de M. Detalla des Elèves non inscrits

Suppos. de M. Favre sur les notes.

Mutations
d'une école
à l'autre

M^r Besnier rapporte qu'un jeune homme élève, graveur sur bijou, qui après avoir quitté l'école de la figure est entré à celle de l'ornement, demande de nouveau à repasser dans celle de la figure — Arrêté qu'à l'avenir ces mutations n'auront lieu que sur des demandes écrites adressées au Bureau, et quielles seront autorisées ou refusées par celui-ci.

18^e Séance du 29 Mars. — 1828.

Présens tous les Membres.

Ecole de Model.
Secondes.

M^r Chaux rapporte que l'école de M^r Delat: la a été tranquille, mais qu'un jour le Maître s'est fait entendre demi-heure.

Écol. d'Orn.
M. Durilli
fait graver
des modèles.

— que M^r Durilli se propose de graver à ses frais six modèles pour les commençans, faisant partie d'un cours de Dessin d'orne-

appel d'école.

mens, et qu'il demande que le Comité lui en presse 20 exemplaires de chacun, à raison de 10^s la pièce. — L'objet n'admet pas de doute.

— que l'école de ce Maître n'est pas absolument pleine, à raison de plusieurs désertions. — Arrêté qu'il sera fait des appels successifs.

Mutation
d'école

On lit une lettre de M^r Gassmann qui demande pour son père qui se voue à la lithographie l'autorisation de passer de l'école de l'ornement à celle de la Figure. — Qu'à ce motif, autoriser la mutation après le concours.

Pourront
décider des
prix

M^r Morin propose, au sujet des Concours futurs, que les élèves ne connaissent leur sort et celui de leurs dessins, que dans la séance générale et au moment de la délivrance des prix. — Arrêté de porter cette proposition au Comité.

Pourront
ouvrir

Arrêté que les Concours des Ecoles de Dessin commencent le Lundi 14 Avril et se termineront le Samedi 26 Mai, ce qui sera communiqué à MM les Directeurs.

Écol. de
l'ouv.

Arrêté que dès le 26 Mai, les leçons seront de 6 à 8 h. et de 8 à 10 h.

Reg. des
inscriptions.

Qu'à la lecture avec laquelle il est procédé à la confection du Registre des inscriptions, arrêté de le faire mettre à jour par un homme à gages, sous l'inspection de M^r Mercier.

19^e Séance du 10 Avril. 1828.

Présens: tous les Membres, excepté M^r Morin.

Inspection
de l'école de
Modélage.

M^r Chaux, inspecteur, donne le tableau des élèves présents à l'école de Modélage; comme il existe quelque doute sur l'inscription de chacun d'eux, M^r Mercier est chargé de la vérifier sur le Registre général.

Infos. de
dessins
des
écoles.

M^r le Secrétaire est chargé de faire faire l'exposition hebdomadaire des Dessins qui, à l'exposition trimestrielle, auront été trouvés les meilleurs.

Le Bureau est d'avis que la proposition ci-dessus de M^r Morin ne soit pas faite au nom du Bureau, mais seulement appuyée par lui.

M^r Mercier rapporte que le Concierge a mis à

Reg. des inscript. jours le Registre général; le Bureau en manifeste sa satisfaction.

Re. de Modif. l'importance qui existe à ce que les pièces de modèle sans des mains des Elèves ne souffrent pas de la dessiccation, Arrêté d'ouvrir le Concours de cette Ecole le 5 Mai, et de le clore le 14 Juin.

Actes de naissance et d'inscript. Le Concierge ayant fait demander au Bureau s'il doit, dans tous les cas, exiger la présentation du billet de baptême, soit extrait de naissance du jeune homme qu'on vient inscrire. Vu que, quelquefois, cette présentation est à peu près impossible. Arrêté de s'en rapporter, dans les cas difficiles, à la prudence du Membre du Bureau chargé de la confection et de l'inspection du Registre général.

Re. s'ouv. Registre Mr Chaux rapporte qu'il a fait mettre en ordre le livre d'inscription de Mr Durilli, pour le Concours, quant à l'organisation par âge.

Re. d. la fig. ouverte item, que Mr Reverdin demande que, suivant l'usage, sa première Ecole soit, depuis le commencement du Concours, ouverte à 6 h. — adopté.

Re. s'ouv. avant. les fian. l'avis s'abs. du élève. item, que Mr Durilli désire qu'on informe les parents de l'absence de leurs enfants à l'Ecole lorsqu'elle dure depuis plusieurs jours. — Le Secrétaire est chargé de lui demander la communication de cette absence, pour en avertir les parents.

Mr Mercier rapporte que dans l'Ecole de Mr Durilli les rangs des Elèves s'éclaircissent considérablement, en suite de l'ennui qu'éprouvent ceux-ci à copier

Re. s'ouv. dimin. des élève

longtemps le même modèle, il demande s'il n'y a rien à faire à cet égard. Il résulte de la discussion que la méthode de Mr Durilli est généralement admise dans les bonnes écoles d'Italie, que c'est elle qui forme les Artistes habiles, que si elle étonne à Genève par sa nouveauté, ce n'est pas une raison pour qu'elle soit regardée comme mauvaise; de plus, que les Elèves appliqués et ceux qui ont des dispositions pour le dessin ne quittent point l'Ecole, mais y font des progrès sensibles. Sur quoi, arrêté que les Membres du Bureau appuieront Mr Durilli de tout leur pouvoir, et chercheront à faire revenir le public de l'erreur dans laquelle il est au sujet de ce maître et de sa méthode.

Inscrip. du page de 13 ans.

Mr Mercier propose que le public soit instruit que dorénavant les jeunes gens peuvent être inscrits, depuis treize ans, quel que soit leur âge. Le Secrétaire est chargé de faire insérer un article dans la feuille d'avis.

20^e Seance Du 7 Mai. 1828.

Prés: le Président, le Vice-Président, le Secrétaire, le Secrétaire-Adjoint.

Re. s'ouv. Concours prolongé.

On lit une lettre de Mr Durilli qui demande l'autorisation de prolonger de huit jours le Concours de son Ecole, attendu que, pour des raisons favorables aux progrès de ses Elèves, il a cru devoir l'ouvrir plus tard que le terme à lui assigné. — Accordé de le proroger jusqu'au 21 Mai.

1828.

Mr Morin fait le rapport de son inspection et dit que la désertion dans l'École Durelli n'est pas si forte qu'on aurait pu le ~~contraire~~ croire, mais que le Concierge avait négligé d'avertir les parents et les maîtres que leurs jeunes gens se permettaient des absences prolongées.

— il dit que l'École du modelage est plus tranquille que par le passé. — que l'École de la figure est calme, bien dirigée, et que les absences y sont rares.

(1827) 21^e Séance du 25^e Juin.

Li. d'Orn. ^{futur} Mr Durelli fait demander que les pupitres de ses élèves soient élevés de à la hauteur de 32 pouces, et aient une pente de 2 pouces, afin qu'il puisse lui-même corriger leur ouvrage sans déplacer les jeunes gens, et sans être obligé de s'asseoir. — Arrêté de demander à l'Administration de vouloir bien faire faire cette que le Bureau juge utile dans l'intérêt du Maître et de l'École.

dessein linéaire La discussion est ouverte sur l'établissement d'une École de Dessin linéaire; les avis entendus, arrêté d'en référer au Comité.

Li. d'Orn. ^{futur} Mr Morin présente, de la part de Mr Delalle, une division nominative de ses élèves, pour chacune de ses Écoles.

Arrêté d'informer le public, par la Feuille d'avis, qu'il y a des places vacantes à l'École de Modelage.

1828

22^e Séance du 6^e Juin 1828.

Prés: le Président, le Trésorier, le Secrétaire et le Sec-Adjoint.

rempl. pro. ^{vidoir de} ^{Division} Mr Morin informe le Bureau que, vu l'état actuel de la santé de Mr Reverdin, il devient nécessaire de pourvoir à son remplacement provisoire. Il expose que le Directeur est disposé à en écrire à Mr Almeras; mais celui-ci étant absent, il est à craindre que son retour ne puisse pas être effectué avant l'époque ordinaire de l'ouverture de l'École.

M. Phérid
rempl. m.
Division

Sur quoi, ~~il est dit que~~ Mr Chaux, dans la santé s'en améliorée, s'offre à remplacer Mr Reverdin.

Mr Morin se charge de faire connaître à ce dernier cette disposition favorable de son Collègue.

23^e Séance du 13^e Juin 1828.

Présens: le Président, le Trésorier, le Secrétaire, le Secrétaire-Adjoint.

Memb. linéar.
leur droit de
voter.

Mr le Trésorier rapporte qu'ayant vu, à la dernière séance du Comité, ~~se~~ voter MM les Membres émérites qui ne conservent ce droit qu'autant qu'ils acquittent annuellement leur contribution, comme Membres de la Classe, il leur a envoyé des reçus, c'est-à-dire, demandés leur dite contribution, que MM Arlaud et Vanière, ont refusé de l'acquiescer, prétendant leur âge avancé; que Mr Delalle a annoncé son intention

Entrée des
Contrib. ann.

Indic. de
l'Architecture

Dem. de Mr
Bouvier de
haut. membre
ordinaire

tion de payer, et que Mr Schenker n'a pu être
joint par le Concierge.

Le Bureau exprime le vœu qu'à l'avenir Mr
le Trésorier fasse toutes ses rentrées dans les deux
premiers mois de l'année, afin d'éviter l'inconvé-
nient de ne jamais connaître l'avoir réel de la
Caisse. A cet effet, et vu les nombreuses occupa-
tions du Concierge, Mr le Trésorier est autorisé
à employer un autre homme que lui pour faire
porter les recus.

Il est lu une lettre de Mr Durilli qui deman-
de de pouvoir consacrer les heures de 10 à 12
à l'enseignement de l'Architecture exclusivement,
Arrêté de lui répondre que la division en Ecole
d'ornement et Ecole d'Architecture ne pourra avoir
réellement lieu que quand le nombre des jeunes
gens qui ont droit d'entrer à l'Ecole d'orne-
ment ne dépassera pas celui des places du
local de cette Ecole. en d'autres termes, quand
cette division ne fera attendre aucun insoumis.

On lit une lettre de Mr Bouvier, Directeur,
qui demande à échanger sa qualité de membre
émérite contre celle de Membre ordinaire, afin
de rentrer dans les droits, comme aussi dans les
devoirs de cette dernière catégorie. — Arrêté
de lui répondre que, pour les Membres émérites
qui acquittent la contribution due à la classe
les droits et les devoirs sont les mêmes que
pour les Membres ordinaires.

On lit une lettre de Mr de Sellen qui demande
à pouvoir exposer un tableau de Mr Guigon, dans

1828.

Si. de la fig.
absente

Académie
filan. d'organ.

Inscription
pour
l'Académie

il est propriétaire, et ce, dans l'intérêt de Mr Guigon,
renvoyé à la Commission administrative.

Mr le Sec-Adjt, inspecteur des Ecoles, rapporte
qu'il a trouvé beaucoup d'absens dans celle de la
fig. il demande à être remplacé dans son
inspection; il est prié de la garder jusqu'à ce qu'il
ait pu rassurer de la durée de ces absences.

24-19 Fev. 1828.

Présens: le Président, le Vice-Président, le
Trésorier, le Secrétaire-adjoint.

Mr le Président rapporte que le Comité a
chargé le Bureau de lui présenter un projet
d'organisation de l'Académie; qu'à ce sujet
lui-même a consulté Mr le Syndic Odier, Seigneur
commun sur la Société des Arts, lequel lui a dit
que, quoique les fonds votés par le Conseil Muni-
cipal, puis par le Conseil d'Etat n'eussent pas
encore été sanctionnés par le Conseil Préfere-
ntiel qui n'a pas eu à rien occuper jusqu'ici,
il estimait que le Comité pouvait aller de l'avant.

Mr le Prés: présente, à cette occasion, cinq mo-
dèles pris dans la garnison, parmi lesquels
un seul, Ulrich Klady, peut être réputé bon.

Arrêté d'ouvrir une souscription
pour les Elèves de l'Académie, pour laquelle
chacun, suivant l'arrêté du Comité, payera 3 fr.
et d'ouvrir l'Académie le Lundi, 5 Janvier,
de 7 à 9 h. du soir.

Arrêté aussi de proposer au Comité de s'en

Académie
Institution.
tenir, pour cette année à deux Directeurs, au lieu
de trois, tout en inclinant vers l'avis du Rapporteur
de la Commission formée en 1826, qui proposa
(L. Fevrier) qu'il n'y ait qu'un seul Directeur,
lequel pourrait être nommé pour une ou plusieurs
années. — Le rapport sera fait au Comité par Mr
le Président.

Contribution
mode de
rentées.
Le Comité ayant demandé au Bureau un
rapport sur le mode futur de rentrée des contri-
butions; — arrêté de proposer que le Comité de-
mande au Trésorier de lui faire, dans la pre-
mière séance de Mars un rapport sur l'état
de la Caisse, en indiquant nominativement les
membres retardataires, à la charge, par Mr
le Trésorier, de prendre les mesures convenables
pour informer les contribuables de cette dispo-
sition.

1829

15 10 Janvier 1829.

Présens: le Président, le Trésorier, le Secrétaire, le
Secrétaire-Adj.

Le. de la fig. L'École de la figure, et qu'il
désordres. de l'insubordination dans l'École de la figure, et qu'il
devient urgent d'y mettre ordre; il dit qu'en particulier,
les élèves viennent tard, ou manquent tout-à-fait
sans motif connu.

On fait paraître le jeune Franky Magnedas,
assisté de sa mère, lequel a été exclu par Mr
Douvier pour huit jours pour désordre; il leur est
déclaré que l'exclusion est maintenue par le Bureau;
de plus, il est annoncé à la Mère, qu'en cas de récidive,
son fils court le risque d'être exclu définitivement.

Le. J. Model. Le Concierge est introduit et rapporte que, soit
désordres. de l'École de la figure, soit dans celle du modelage
les élèves se permettent habituellement de faire
beaucoup de bruit, qu'ils traçent et écrivent sur
les parois et sur les cadres des choses deshonnêtes;
que lui-même est provoqué par des paroles piquantes
et désagréables; il signale un jeune Musard comme
plus particulièrement coupable.

Il est arrêté que Mr le Pres. mandera le dit Musard,
qu'il l'interrogera, et que s'il le trouve coupable, il l'exclu-
ra de l'École pour huit jours; ce dont il fera rapport
au Bureau.

Le résultat de cette Assemblée sera communiqué à
Mr Douvier, afin qu'il fasse tous ses efforts pour arrêter
le désordre et empêcher que le Concierge ne soit insulté.

26
1879.

26 15 Janvier. 1879.

ds. de la fig.
desordres

Présens: le Président, le Vice-Prés., le Secrétaire-adj.
M^r le Prés. rapporte que le désordre continue à l'école de la figure; il monte une longue liste de retardataires, il rapporte qu'il a interrogé le jeune Mussard, pr^o désordre de l'école de modelage, et lui a notifié son exclusion, mais que le père de ce jeune homme a, depuis, manifesté un si vif désir que son fils ne fut pas privé de l'école, que ce désir lui procure mériter quelque considération; il propose qu'il soit écrit au père que, par égard pour ses démarches, son fils sera réinstallé, mais qu'à la première récidive il sera définitivement exclu.
La lettre est écrite séance tenant.

discussion sur
des infants.
d'école

Le Secrétaire-adj. rapporte qu'un jeune Gillies, exclu temporairement par M^r DeLalla à la suite d'une bataille entre lui et le jeune Schneider, hors de l'école, est venu demander au dit Secrétaire de le réinstaller; de quoi ce dernier a écrit au Président.

On introduit le jeune Schneider, assisté de sa mère, on interroge celui-ci sur les désordres auxquels il a coopéré dans l'école, et sur les causes de la rixe qu'il a eue avec Gillies. Schneider se tient sur la défensive et ne fait point d'aveu, mais il résulte de l'interrogatoire que sa conduite à l'école n'est pas exempte et que déjà il a été exclu pour quelque désordre; il accuse Gillies de l'avoir traité de Mouchard, et de l'avoir aggréé au sortir de l'école. — Ses dires n'étant pas d'accord avec ceux de Gillies, le Président est chargé de mander de nouveau celui-ci, de lui faire subir un interrogatoire détaillé, ainsi qu'à quelques uns de ses camarades, et de faire rapport au Bureau.

1879.

27 26 Janvier. 1879.

27

Présens: le Président, le Secrétaire, le Trésorier, le Secrétaire-adj.

ds. de l'infant.
desordres

M^r le Président rapporte qu'il a interrogé Gillies et quelques uns de ses camarades, ainsi que MM les Directeurs, au sujet de Schneider; — il appert que ce dernier est doué de capacité, mais qu'il fomente et entretient le désordre, que déjà MM Chaire et Bowyer l'avaient exclu, et que M^r DeLalla n'est pas content de sa conduite.

infant
d'un élève

D'un autre côté, les témoignages des Maîtres et ceux des Elèves se réunissent en faveur de Gillies, c'est ce dernier qui aurait été traité de mouchard par Schneider, pour avoir bien rempli la fonction d'annotateur dont il avait été chargé; dont il est qui aurait été aggréé par lui; d'où il résulte que Schneider aurait menti au Bureau.

Sur quoi, M^r le Président propose qu'il en soit fait rapport succinct au Comité, et demande contre Schneider une exclusion de 15 jours — Adopté.

28 7 Mars. 1879.

Présens: le Président, le Vice-Président, le Secrétaire, le Trésorier, le Secrétaire-adjoint.

Lecture est faite du dernier Procès-Verbal.

élève l'infant

M^r le Président rapporte qu'il a appris que, contre son injonction, le jeune Mussard continue à travailler pendant une heure à l'école de la Figure et pendant une heure à celle du Modelage. M^r Mercier, inspecteur actuel des Ecoles, est

Atribution
mensuelle

chargé de faire cesser ce petit désordre.
Mr Mercier fait un rapport sur l'état actuel des Inscriptions, et demande d'après quelle base les Elèves doivent payer les ff. 3, par mois, aux: quels les estrene le Règlement, c'est-à-dire, à quelle date doit être porté le commencement de l'exécution de ce Règlement, rien ne le montre. Dans le grand livre des Inscriptions, où ont été copiées toutes celles qui avaient été faites au Calabri.

On arrête de considérer le 15 gbre 1826, comme le jour d'ouverture des nouvelles Ecoles, et de faire partir de ce jour les 1^{re}, 2^{de}, 3^e et 4^e années de chaque Elève.

Mr Mercier est prié de faire pour la première assemblée un travail relatif à ces arrêts.

29^o 11 Avril 1829.

Présens: le Président, le Vice Président, le Trésorier, le Secrétaire et le Sec-Adj^t.

Demis. de
Miroglio

On lit la démission de Mr Miroglio, un mbr de la classe, laquelle, sur la nomination de Mr Miroglio pr Adjoint, donnera lieu à une nouvelle Election.

L. S. Safeg
absent.

Mr le Président lit une ~~lettre~~ note de Mr Bouvier, Directeur, contenant les noms des Elèves absens, ou irréguliers, ou déserteurs. Mr Mercier, Inspecteur des Ecoles, est prié de vouloir bien prendre information exacte à ce sujet.

Attrib. mens.
trav. prépar.

Mr Mercier fait le rapport des travaux qu'il a exécutés pour arriver à la connaissance de ceux des Elèves qui doivent payer ff. 3 par mois et montre les Registres qu'il a fait faire pour chaque Classe, et pour ces catégories d'Elèves, par ces travaux les Elèves de toutes les classes ont été passés en revue. Mr Mercier est chargé de tenir la main à l'exécution des Règlements.

Elu qui a
fini sous
pour
l'inscris
à nouveau

Mr Mercier cite un Elève qui a fini ses 4 ans et qui néanmoins reste dans l'école. il demande ce qu'il y a à faire à son égard, et si on peut l'autoriser à s'inscrire de nouveau.

La discussion est ouverte sur ce point. Il résulte de l'opinion particulière de la majorité des Membres que rien dans le Règlement n'interdit une seconde inscription; que l'insertion de ceux qui l'ont fait n'a pas été de bénéficier sur les Elèves, mais d'obtenir d'eux en les soumettant à une finance mensuelle, un gage de l'intérêt qu'ils mettent à perfectionner leurs études; Mr Favre pense même qu'en cas de concurrence, par défaut de place entre de nouveaux inscrits et des Elèves réinscrits, il y aurait de l'avantage à faire préférentiellement entrer ces derniers (c'est-à-dire, les gardés), parce qu'il y a une grande probabilité qu'ils auront un talent réel, tandis que rien n'annonce ou du moins ne prouve que les inscrits à nouveau en seront doués.

Après une longue et mure discussion, le Bureau arrête:

1^o L'inscription est autorisée pour tout Elève qui aura achevé le tems (3 ou 4 ans) qu'il avait le droit de parcourir dans une Ecole.

20 Cette décision ne sera communiquée au Comité qu'en cas de réclamation ou d'incident imprévu.

Secr. de la
Paix

Le Secrétaire-adjoint lit le rapport des Commissaires vérificateurs de la Caisse, et, en particulier, la proposition qu'ils font que les dépenses soient toujours appuyées d'un Extrait de Registre du Comité.

Le Bureau ne se reconnaît pas appelé à prendre une décision sur cette proposition mais la convenance en généralement sentie de faire considérer comme Extraits de Registre le Budget, article par article, arrêté et vidimé et de faire voter, à nouveau, le Comité dans tous les cas où un article du Budget se trouverait dépassé.

Mr Mercier est chargé d'apporter au Comité un projet complet de Budget.

Académie
Pomours

On arrête que le Concours de l'Académie s'ouvrira le 27 Avril.

Pomours
de souvenirs

Sur la question d'un Concours dit de souvenirs, et sur le méavis des deux Directeurs exposé par Mr Chassin le Bureau en d'avis de l'abandonner et de soutenir cet avis dans le Comité, si la question vient à y être soulevée.

ouverture
du Concours

Le Concours de l'École de la Figure et de celle d'Ornement s'ouvrira le 20 Avril et celui de l'École de Modelage, le 27. Les premiers pour être terminés le 30 Mai, le dernier pour l'être le 6 Juin.

Rapport
d'inspect.
d. écoles

Mr Faivre, Inspecteur des Écoles fait un rapport duquel il résulte que
à l'École supérieure de la Figure sont 20 Éléves dont plusieurs très faibles;
à l'École élémentaire sont 21. Éléves dont plusieurs ne sont point tranquilles. D'un et l'autre la dispaillan.

à l'École d'Ornement sont 25 Éléves tranquilles
à celle d'architecture sont 6-7? Éléves
à celle de Modelage 16+16=32, d^e le dit est content.

30^e Séance du 27 Mai 1879

Présens: le Président, le Secrétaire, le Trésorier et le Secrétaire-adjoint.

Monieur le Président dit qu'il a convoqué extraordinairement le Bureau, dans le but de le consulter ^{sur} concernant ce qu'il convient de faire concernant l'École d'Ornement dont il a été informé par le Directeur que les dessins ne seraient pas prêts pour le jour où la classe doit être convoquée, à l'effet de donner son méavis sur les Concours des Écoles.

Il rapporte à ce sujet que Mr le Directeur de l'École d'Ornement a été averti, en même tems que les Directeurs des deux autres Écoles, du jour où devait s'ouvrir le Concours, pour deux ou trois semaines, ainsi que le prescrit le Règlement, qu'il a jugé à propos, sans s'en tenir à cet avis, de commencer le Concours de son École huit jours plus tard que le terme indiqué, ce qui l'a mis dans l'impossibilité de le terminer pour le jour convenable. Mr le Président remarque que déjà l'année passée Mr le Directeur pris sur lui la même inobservation du Règlement; Il lit, à cette occasion, la lettre que Mr Duranti vient d'adresser au Secrétaire-adjoint.

Le Bureau consulté, tous les avis entendus, arrête 10 dans lesires des Éléves qui n'ont pas

été les maîtres de commencer le concours au moment prescrit, il leur sera accordé les huit jours demandés par Mr Durelli, se terminant au 6 Juin.

2° Cette concession contraire au Règlement aura lieu cette année pour la dernière fois, et si, l'an prochain, les dessins du concours ne sont pas terminés au jour fixé et indiqué ils ne seront pas admis.

3° La classe sera convoquée le 20 Mai pour prendre connaissance des dessins des concurrents des Ecoles et il lui sera fait un exposé des circonstances qui auront empêché que ceux de l'Ecole d'Orhemen ne lui soient mis sous les yeux.

4° Il sera adressé à Mr Durelli un Extrait de Registre de cette séance, pour sa Gouverne.

31^e Séance

Mardi 15 Juillet 1849.

Présens - M^{rs}. Bigaud Président, Morin vice P.
Admⁱⁿ. trésorier, Phain Sec^r. Duban Sec^r adj^t.

Le Sec^r. de la dernière séance en lu & app^o.

Drappons sur les Ecoles.

Sur les vacances - Canes.

M. Bigaud rapporte que s'étant chargé de l'impression du volu ff. l^{er} quinzaine, il a visité les volu la semaine dernière, qu'il lui a trouvés en bon ordre, sauf des panseris dans l'lobe de la figure. M^{rs}. Bouvier et Detalla lui ont demandé qu'ils prennent leurs congés le lundi 13 et pour 6 semaines. M. le Pres^t a obéi à M^{rs}. Bouvier et Detalla qui s'étoit le Comité auquel il appartenoit de finir l'ouverture des vacances, que le pouvoir ayant été délégué cette année au Bureau par le Comité, qu'il devoient en la conséquence s'adresser au Bureau, que pour cette fois M. Bigaud finira sur lui s'entendre cette ouverture des vacances, mais qu'à l'avenir, ce seroit le Bureau qui le décideroit et qu'il engageoit M^{rs}. Bouvier et Detalla à suivre cette marche à l'avenir. Ce qui est approuvé.

vacances de l'automne

M. Morin pense qu'il pourroit de finir l'ouverture des vacances d'automne de manière à ce que la tenue du volu de la figure et du modelage ait lieu au même temps que la tenue de l'lobe d'ornement; les différences d'époque de tenues n'étant pas sans inconvénient; cette proposition en l'adoptant et le Bureau prendra les mesures en conséquence.

M. Phain rapporte que le Comité dans la dernière séance a renvoyé au Bureau à décider sur les objets suivants.

Achat de modèles

1° Sur l'achat de modèles à faire à Milan par

M. Durilli, M. Duban ayant proposé que sur les 2000 fr. le Comité disposât d'une somme pour acheter quelques modèles en cire pour les concours de l'école de la figure.

2^e Sur la proposition de M. Durilli de charger M. Constantin d'acheter durant son séjour à Rome des modèles en terre cuite au moyen desquels on pourroit multiplier des modèles pour les concours des écoles de modelage et d'ornement.

3^e Sur la demande de M. Durilli de faire faire des Plâtres pour l'infirmité à la classe publique des destins couronnés, Plâtres qui pourroient servir pour l'infirmité dans les écoles des destins approuvés, tandis que l'on en étoit actuellement d'imprimer les Plâtres des élèves.

De cette occasion M. Durilli avoit imprimé au Comité le desir qu'il fut possible un jour de faire faire des Plâtres pour les écoles au frais de la classe, surtout que les élèves fussent dispensés de les fournir eux-mêmes.

Achat de modèles. Sur le premier objet achat de modèles, le Bureau décide que sur les fr. 2000 mis à la disposition pour cet objet 400 fr. seroient réservés pour l'achat des modèles pour les concours de la figure et 1600 flor. seroient mis à la disposition de M. Durilli pour acheter des modèles à Milan. M. Durilli suit de cette affaire et s'entend pour cela avec M. Durilli.

Sur le 2^e objet achat de modèles en terre cuite à Rome, ajourné la décision, M. Constantin se devant s'en aller à Rome que dans quelques mois.

Sur le 3^e objet achat de Plâtres, renvoyé à l'en remplir au commencement de l'année prochaine, si le Comité a les fonds nécessaires.

Modèles à acheter en Italie

Achat de Plâtres.

Sur le registre des Inscriptions.

M. Didon rapporte qu'il a remis à jour le Registre des inscriptions en pointant chaque article avec les registres des Directeurs, surtout que celui des inscriptions fait avec le registre de la liste des élèves de chaque des individus inscrits.

Observations sur ce registre.

M. Durilli commente sur les observations sur ce registre qui lui ont été suggérées par le travail qu'il a fait.

1^o qu'il manque un mode régulier de l'inscrire si l'élève qui a reçu le billet d'admission est entré dans l'école ou à quelle époque finit il est entré.

2^o de l'inscrire aussi l'époque de la sortie d'un élève des écoles, sans qu'il n'ait pas son cours.

3^o de l'inscrire les passages d'une école sans interruption l'arrêté du Bureau du 28 Mars 1828. et de qui lui servent pour constater l'autorisation du Bureau si et non par lettre.

4^o que plusieurs jeunes gens suivent le cours de modelage sans la suite du cours de figure ou d'ornement quoiqu'ils n'aient été inscrits que pour les écoles.

5^o que des jeunes gens ayant fini le cours de la figure ont de l'ornement sont entrés à l'école de modelage sans nouvelle inscription.

6^o qu'il existe dans l'école de modelage 14 jeunes gens qui ont été admis par le Directeur et portés sur son registre partiel sans avoir pris aucune inscription.

7^o qu'il y a à l'école de la figure un élève et à l'école de l'ornement 4 élèves qui ont fini leurs cours et néanmoins continuent les leçons.

8^o que la rétribution mensuelle de 3 fr. le paye par les élèves de 3^e & 4^e année n'avoir jamais été payée et qu'il existe dans les écoles 46 élèves qui servent de la part du règlement qui ont cette rétribution.

Communications es
etablis avec les direct.
p. regulariser la tenue
du registre.

M. Du Pom en s'avisant tentativement aux trois
premier Article qu'il seroit fait il y pourroit
en etablissement de communications regulieres
entre les Directeurs et le Secretaire chargé de
la Surveillance du Registre d'inscriptions et
qu'une fois le mod. de viere etabli, cela
continuerait sans fin, il offre de s'en occuper
et de mettre cet objet au regl. Le qui est
d'accepter en laissant a M. Du Pom la faculte de
fixer le mode a suivre pour l'avenir

Les elus des écoles
d'orn. & de figure pour
l'école de modelage.

Sur le 2^e obje, le Bureau ne change rien a
l'usage etabli et la classe de l'ornement ou
de figure pourront continuer a travailler a
l'école de modelage, jusqu'à ce qu'il en soit
autrement décidé.

Les elus qui ont
terminé leur Cours
et veulent suivre
l'école de modelage
doivent s'inscrire de
nouveau.

Sur le 3^e le Bureau considerant l'entree au
modelage apres un Cours termine dans une autre
lecole. Comme un nouveau Cours, Perrete que
les jeunes gens qui desireroient le faire devront
s'inscrire de nouveau, mais ils jouiront de
la faveur d'etre admis immediatement a l'école
s'il y a des places vacantes, sans etre obligés
d'attendre leur tour d'inscription. Cette decision
est prise dans le but d'eviter autant que
possible de mettre un intervalle entre les
études.

Defense d'admettre
des elus a l'école
de modelage sans
inscription.

Sur le 4^e que l'on ne peut par un abus
qui ne peut plus etre tolere que des jeunes
gens ont ete admis a l'école de modelage sans
avoir pris une inscription préalable. Pour
le faire le Bureau charge M. Du Pom
d'écrire a M. Petal de faire leur demande
la Cour pour laquelle les jeunes gens ont

été admis ainsi dans son lecol. le jour
luzer qu'ils s. conformément a la formalité de
l'inscription, s'ils veulent continuer leur ete.

Les elus qui vent
recommencer un
nouveau cours peu
vent s'inscrire de
nouveau.

Sur le 7^e le Bureau Perrete que les jeunes
gens qui ont termine le Cours dans une
lecol. doivent s'ils desirent continuer a suivre
les lecons, prendre une nouvelle inscription.

Sur la retribution
de 3 fl. des écoles
superieures.

Sur le 8^e concernant la retribution ou paye
chaque mois par la classe de 3^e & 4^e année
retribution qui n'a jamais été perue, le Bureau
apres avoir delibere et fait la raison qui pensent
engager a mettre le reglement en vigueur, on
a l'estimer, penche a l'avis de presenter au
Comite un preavis favorable sur la demande a faire
au Conseil de revoquer le reglement quant a
cette retribution, surtout que les études devieront
toutes gratuites: néanmoins sur la demande
d'un membre du Bureau, la deliberation sera
reporte a la prochaine séance.

Subit autorise M. Du Pom a reporter qu'il a reçu la demande
de M. Subit de permettre a son fils Jules Subit
de la figure en
même temps que
cette ornement.

de M. Subit de permettre a son fils Jules Subit
de la figure en même temps que cette ornement.
dans l'école de la figure, au lieu de celle du modelage
qu'il suit actuellement: Cette demande qui est accom-
pagnee de recommandations de Mess. Durclis &
Bonvier fondes sur les grandes dispositions de
ce jeune homme, sur la promesse de cette nature
qui lui est faite et rien de son Reglement ne
s'y oppose. Le Bureau accorde la demande
sans cependant en faire une regl. pour la suite.

du Jeudi 25 Septembre 1829.

Présens M. Nigand, Morin & Duban.

Le Registre de la précédente séance lu & approuvé.

4 heures finies
au 1^{er} Octobre.

M. Morin propose de finir l'esquisse du sacrum et de faire ensuite qu'elle finissent au 15 novembre pour que la rentrée des trois notes lui lieu en même temps. Le Bureau adoptant les avis de M. Nigand au: sont bien le 1^{er} Octobre pour le Sacrum et le renter le 15 Novembre. M. Du Pan écrit à M. Bouvier le détail de ces objets.

du Mardi 6 Octobre 1829.

Présens M. Nigand, Mercier & Duban.

Le Registre de la précédente séance lu & approuvé.

4 heures.

M. Duban rapporte qu'en suite de l'arrêté pris à la séance précédente, les esquisses des notes de la figure et du modelage ont commencé le 1^{er} de ce mois.

Recherches de
modelés

que M. Poirin a fait le nécessaire de l'encre avec M. Durilli pour les recherches que Poirin doit faire à Milan pour les notes de la figure et du modelage.

Cartes de visite

qu'un grand nombre dans nécessaire pour l'école et on en a fait à Paris l'a fait faire avant l'expédition afin de pouvoir en faire usage pour un dessin de M. Durilli.

mode de communication
avec les directeurs

que M. Duban s'est mis en rapport avec les Directeurs de l'école afin de connaître exactement le mouvement des notes, que néanmoins il est difficile sinon presque impossible de connaître par le grand Registre l'état exact jour par jour

des jeunes gens qui sont dans les notes, qu'il en étoit de même pour les inscriptions et que c'est probablement pour cela que l'année dernière il a été fait des affiches sans égard au état des inscriptions.

registre des
inscriptions

que pour passer à les inscriptions M. Du Pan a établi un registre obraj' son tableau des inscriptions qui évitera toute erreur au avenir; il présente ce registre au Bureau et il pense qu'il pourroit être et en ouvrir un semblable qui présenterait l'état des classes de la même manière.

Le Bureau approuve que le Pache devra il en faire un être fait:

Il décide d'ouvrir le registre proposé. M. Du Pan lit une lettre de M. Botalle qui annonce que le classé pourroit contenir 25 élèves à chaque école, qu'il n'y en a cependant que 16 en tout, ensuite qu'il y a à l'instant 24 plan horizontaux.

places vacantes
au modelage

il lit aussi une lettre de M. Bouvier qui annonce qu'il a 21 élèves à l'école élémentaire et 26 à l'école Supérieure, en tout 47. M. Bouvier observe qu'il se pourroit qu'on en joindre un plus grand nombre. Le Bureau observe que les 26 élèves de la figure devraient contenir au moins 100 élèves; M. Bouvier ayant déclaré que malgré son observation il étoit prêt à faire tout ce que le Bureau désireroit M. Duban s'entendrait avec lui et qu'il s'en étoit décidé sur la proposition faite par la Commission.

Note de la
figure

M. Duban rapporte que sur les demandes faites les jeunes Poirin se sont élevés à l'école de la figure. M. Du Pan observe que ce passage de l'école Supérieure ne sont pas sans inconvénient et il annonce qu'il proposera une modification à l'arrêté qui le concerne.

mutations
d'écoles par
les élèves.

M. Nigand rapporte qu'il a reçu l'avis

Du Samedi 26 Décembre 1829.

Présens M. Nigand P. Pharo, Merrier et Duban.

Le registre de la précédente séance en lu et approuvé.

M. Duban rapporte que l'Administration des Arts à laquelle avait été renvoyée la demande de planches pour les écoles, l'a transmise au Conseil municipal qui s'en occupera immédiatement.

M. Charrin rapporte qu'il s'est occupé de l'amélioration à faire à l'éclairage de l'Académie, qu'il n'a pas terminé son rapport et qu'il fera un rapport à la prochaine séance.

M. Nigand rapporte que sur la demande du Comité le Conseil d'Etat a annulé l'article du Règlement qui enjoignait une rétribution de 3 florins dans les écoles Supérieures.

M. Nigand occupe le bureau des projets de lettres présentés au Comité par M. Bonvicini et demande l'envoi par les Directeurs pour maintenir l'ordre et l'exactitude dans les écoles: cet objet a été renvoyé au Bureau par le Comité.

Relation faite de les projets de lettres; le Bureau adopte la lettre n° 2. destinée à prévenir les parents des élèves, au cas où les derniers Services renvoyés de l'école pour un certain temps pour cause d'indisposition ou de retard.

La circulaire n° 1. destinée à prévenir l'abus d'excuses données trop facilement par les parents ou chefs d'ateliers aux élèves qui arrivent tard ou manquent les leçons, sera rédigée de manière à faire comprendre aux parents que l'exactitude est aussi nuisible aux succès de leurs enfants, qu'un bon ordre de l'école et que les jeunes gens qui ne suivent pas régulièrement les leçons ne peuvent continuer à occuper des places qui seroient remplies par des élèves qui en se montrant assidus seroient plus de progrès et d'honneur aux écoles.

planches pour les écoles.

l'éclairage de l'Académie.

retrib. de 3 fr annulée.

Présentation des lettres.

du Samedi 30 Janvier 1830

Présens, Mess. Nigand Syndic Pres. Merrier, Pharo et Duban.

Le registre de la précédente séance en lu et approuvé.
M. Duban rapporte que le Conseil municipal a accédé immédiatement la demande de l'Administration pour des planches dans les écoles; que les mesures ont été prises pour que le travail que cela exigeoit ne dérangeât pas les heures de leçons, en effet les ouvriers ont commencé dans l'école de la figure mercredi à midi et terminent vendredi à 6 h. du matin, ensuite que les leçons n'ont éprouvé aucune interruption: on opérera de même la semaine prochaine pour l'école d'Ornements.

Planches pour les écoles.

Budget.

rapport sur les écoles.

rapp. sur l'Acad.

l'éclairage de l'Acad.

élection de M. Durilli & M. Detalla

M. Merrier rappelle que l'époque de l'occupation du budget est arrivée; M. Nigand et M. Pharo se chargent de le préparer.

M. Duban rapporte que les écoles sont dans un état satisfaisant, il a accordé 6 entrées à la classe de la figure, 4 à celle de l'ornement, 4 à celle d'architecture, M. Morin sera chargé de l'inspection pour la prochaine quinzaine.

M. Nigand rapporte qu'il a inspecté l'Académie qui étoit suivie par quinze élèves, qui paroissoient y apporter du zèle et du desir de profiter.

M. Charrin rapporte que maintenant l'éclairage de l'Académie est complet, on en parvenu à ce but en doublant le nombre des lampes du modèle; la lumière ne laisse maintenant rien à désirer.

M. Nigand communique au Bureau la réélection par le Conseil d'Etat de M. Durilli et Detalla, M. Nigand informe qu'il a été nommé dans la Commission chargée de M. Durilli pour s'engager à plus d'exactitude dans son service à l'école de M. Duban et M. Detalla pour l'investir de son bureau des trois années pour lesquelles il est nommé, il n'aura aucune chance d'être réélu.

Le 2 Mars 1830.

Présens M. M. Bigaud, Mérier et Duban.

Le Registre de la précédente séance lu et approuvé.

M. M. Bigaud et Duban rapportent qu'ils ont rempli les Commissions dont ils étoient chargés vis à vis de M. M. Durilli et Pétalla en suite de leur élection.

Mutatoris de les écoles.

M. Duban présente la demande de l'élève Constantin élève qui a terminé son cours au lycée de la figure et qui desire entrer dans celle du modelage. Permette qu'il soit inscrit de nouveau ce qu'il entrera demain.

Celle de Antoine Matherio élève à l'école de l'ornement qui desire suivre au même temps celle de modelage; ce qui est accordé.

Celle de Jean Pierre Bonarié élève à l'école de modelage qui desire suivre au même temps la son s'orne-ment: accordé. S'il y a place au lycée d'ornement, mais sans rien préjuger pour l'avenir, au cas où de pareilles demandes seroient faites.

San l'école de la figure

M. Duban rapporte que l'école élémentaire de la figure qui contient 50 places n'a réellement que 35 élèves, qu'il n'a pu en faire entrer davantage, parcequ'il a déclaré ne pouvoir en surveiller un plus grand nombre: le Bureau décide que l'on en confiera avec M. Bonvier et que s'il ne peut recevoir au moins 40 élèves, l'affaire sera portée au Comité qui en décidera.

desordres dans l'école Supérieure de la figure.

M. Duban donne lecture d'une lettre de M. Bonvier qui se plaint de désordres graves arrivés samedi 27 février à l'école Supérieure: le jeune Guillot réprimandé par M. Bonvier sur la plainte à lui portée par le Concierge de l'école fait en entrant à l'école l'an permis le propos le plus outrageant vis à vis de M. Bonvier. Mutatoris et durant l'école Supérieure

Le tumulte a été interrompu quelques jours par un mis des bonnets de papier sur les bustes: M. Bonvier n'ayant pu obtenir de connaître le auteurs de cette affaire fit sortir de l'école les trois premiers bandes. La soir du même jour cinq jeunes gens vinrent se de nouer eux-mêmes et demander pardon à M. Bonvier, de son Fray, Pétipierre, Dumont, Consonier, J. J. Rey et Deliderrier.

Enfin depuis longtemps l'école étoit troublée par un élève ventriloque qui chaque jour faisait du bruit l'air le nommait Henry, qui du reste n'a pas été mêlé dans l'affaire du Samedi 27.

Fray est un élève bruyant, indiscipliné et qui a été déjà renvoyé de l'école pour trois jours. Pétipierre est un assez bon élève, particulièrement aidé par M. Bonvier qui lui donne des leçons chez lui et lui a procuré une place.

Les autres n'avoient pas donné jusqu'à présent lieu à des plaintes et parviennent avoir été entrainés.

Le Bureau les fait paraitre devant lui. M. le Président leur fait une réprimande, et leur déclare que Fray ne pourra rentrer à l'école qu'au bout de trois jours, et s'avertissant que si de nouvelles plaintes s'élevaient contre lui, il sera chassé des écoles.

Pétipierre, Dumont, Consonier, Rey et Deliderrier: leur sont exclus de l'école pour 4 jours.

M. le Président leur annonce que la demande et les lettres qu'ils ont faites à M. Bonvier sont la raison pour laquelle ils ne sont pas permis plus d'entrer.

Henry est introduit, il est exclu de l'école pour quatre jours après avoir été sévèrement réprimandé et averti qu'en cas de nouvelle plainte il seroit chassé de l'école.

Guillot parait et témoigne son grand regret de sa conduite: c'est un mauvais élève, bruyant et l'un de ceux qui excitent le plus de désordre dans

M. Bourcier desirant qu'il y ait une école entre que
la sienne. Le Bureau en a avis qu'il faut un
exemple et que ce jeune homme doit être l'un des
scoliers; mais comme sans l'assentiment, une
pareille décision appartiendrait au Comité. Le
Président renvoie à finillet qu'il ne pourra se
présenter à l'école avant que le Comité ait décidé
sur son sort. *Séance levée.*

38^e Séance

Du 10 Avril 1830.

Membres présents: M^{rs}. Regaud Président
Mucier, Morin & Chair.

L'procès-verbal de la séance précédente est lu et
approuvé.

M^r. Morin fait un rapport comme inspecteur
des écoles. Il n'a trouvé que trente cinq élèves dans
la classe supérieure de la figure. Il lui a prouvé
la destination donnée par M^r. le Directeur à
placé avec l'inscription de Babillard et indociles,
pouvoit rendre ces places souvent vacantes, et
par conséquent inutiles.

M^r. le syndic Regaud qui a déjà visité les
écoles comme inspecteur n'y a rien de contraire
bon ordre.

Après délibération on arrête que le concours de
l'académie sera dirigé par M^r. Chair, qu'il commencera
le 26 Avril et durera dix jours;

Rapport sur
les écoles

Annuaire
des
Pensions.

celui de l'école de la figure le 19 et vint, pour être
terminé le 29 Mai;

Et celui de l'école d'ornement à la même époque;
et celui de l'école de modelage

On décide de faire commencer les leçons des
diverses écoles à 6 heures du matin à dater
du 3 Mai.

39^e Séance

du 8 Mai 1830.

Présent. M^{rs}. Regaud S^r. Chair, Morin, Mucier et
Dudon.

Le procès verbal de la précédente séance est lu
et approuvé.

Académie
de jour

M. Dudon rapporte que l'arrangement de l'Académie
de jour pour l'Académie de jour en fait, son moyen
de l'édifice de Lavignette plan à 50 pieds de hauteur
et tenu par quelques crochets, sorte que la dépense
sera peu considérable. Le mode d'arrangement est app.
proposé et M. Dudon chargé de le faire exécuter de concert
avec M. Chair.

Rapport sur
l'école d'or-
nement

M. Dudon rapporte que M. Durilli ne tient
aucune note des jeunes gens qui quittent son école
ni de ceux qui s'absentent ou arrivent tard: sorte
que le registre particulier de cette école contient environ
50 noms et que 25 élèves seulement suivent les leçons.
M. Durilli a déclaré ne pouvoir s'occuper de l'inspection
nécessaire pour que les jeunes gens suivent le cours
avec régularité; sorte qu'il n'existe point de moyen
de connaître réellement le personnel de cette école.

Il rapporte que M. Durilli demande que l'entrée
soit accordée à de nouveaux élèves ou les nombreuses
vacances dans son école.

Le Bureau arrête que de nouvelles lettres soient
adressées à M. le Président & copie à M. Durilli

Jeun. lui demander un rapport et un état des jeunes gens qui suivent son école; le bureau se réunira l'est. affaire lorsqu'il la réponse de M. Durilli sera connue.

Rapport sur l'Académie

M. Bizand rapporte qu'il a visité l'Académie plusieurs fois et qu'elle a été régulièrement suivie pour les élèves. M. Charis dit que leur nombre ne s'en par élève au-dessus de 15 mais qu'ils ont travaillé avec zèle et intelligence. M. Charis de l'Académie de jeun. n'aura lieu que vers la fin de l'année ou la Commencement de l'année.

Precis sur le rapport de la Commission de l'ornement

M. le Président appelle la délibération sur le rapport de la Commission nommée par le Comité relative à l'étude de l'ornement; rapport qui avoit été renvoyé au Bureau pour qu'il donnât un précis sur les conclusions contenues dans ce rapport. On en fait lecture et après avoir délibéré le Bureau est d'avis.

1^o qu'il seroit plus convenable pour les élèves d'être occupés à la gravure sur bijoux de service et de l'ornement préférablement à celle de la figure, mais que le Comité n'a aucun moyen de les y obliger.

2^o qu'il feroit être utile lorsque l'école d'ornement contiendrait des élèves avancés, et ouvrir un concours pour la composition de l'ornement.

3^o qu'une école de composition d'ornement dans laquelle des artistes, ouvriers ou toutes personnes d'un âge plus avancé que les élèves seroient admis avec leur si seroit un établissement fort désirable, mais que c'étoit une affaire particulière à s'en occuper comme d'une affaire particulière qui ne devoit pas occuper le Comité.

Precis sur les mémoires de M. Almeras & Bonvieu.

Le Bureau passe ensuite à la délibération sur le précis que lui a demandé le Comité sur le mémoire de M. Almeras et les observations de M. Bonvieu relatives à l'enseignement de la figure. objet renvoyé d'ailleurs par le Comité au examen du Bureau: les conclusions de ces deux mémoires se réduisoient à l'avis d'employer la table noire pour l'enseignement dans l'école Supérieure de la figure et à la demande qu'il fut fait

usage de modèles et d'avoir soit de lignes et de segments de figures ainsi que de modèles ornés et ornés, surtout pour le commencement des études: Le Bureau est d'avis d'ajourner l'établissement de la table noire, cette innovation pouvant ne pas être sans inconvénients; Quant aux modèles, ceux demandés n'existent pas dans le Commerce et s'il s'en présentoit par la suite que parussent convenables, le Comité auroit alors à s'occuper à l'examen de la possibilité de les acheter ou de les rejeter.

Jeune luvé.

40^e Séance

Du 26 Juin 1830

Présens M. Franchin P. Phara, Mervier & Duban.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Demande de J. Héd.

M. le Président présente la demande de M. Jacques Hédal qui désireroit avoir la permission de travailler à l'école de modelage les mardi, jeudi et dimanche: le Bureau considérant que le règlement interdit l'entrée aux écoles aux deux derniers jours, n'accorde la permission que pour le mardi.

Rapport de M. Durilli sur son école

Tabl. de l'école et de l'inscription.

M. Durilli rapporte que M. Durilli a donné la notice la plus exacte et la mieux faite sur les élèves de son école, l'écrit qu'elle se trouve rien à désirer à cet égard: M. Durilli a dressé ensuite des notes des Prévôts, du tableau de chaque école qu'il soumet au Bureau, du moyen de ces tableaux le personnel et le mouvement des écoles sera toujours sous les yeux du Bureau: le travail est approuvé.

M. Durilli soumet au Bureau un tableau de tous les individus inscrits pour entrer dans les écoles, le nombre à ce jour est de 85. il demande au Bureau de décider ce qui doit être fait relativement au cas de réinscription autorisée dans la séance de

Sur les réimpressions
et readmissions avec
notes

15 Juillet 1829 = En conséquence le bureau arrêté
1^o que, demeurant que cela a été décidé pour l'école
de modelage, les élèves de l'école Supérieure d'Archi-
tecture et qui ayant fini leurs cours désireraient conti-
nuer leurs études et prendraient une nouvelle inscrip-
tion, seront autorisés à rentrer immédiatement dans
leur école.
2^o que - lors que de pareilles demandes seront faites
par des élèves de l'école d'ornement, il en sera référé
au bureau, qui décidera pour chaque cas particulier:
-lier; le grand nombre d'inscriptions pour cette
école ne permettant pas de prendre un arrêté en
général; sur ce qui le concerne au cas de réinscription.
3^o que lorsque des élèves de talents distingués ou qui
annoncent de très hautes dispositions extraordinaires, désireront
suivre les cours dans deux écoles, l'est à dire 4 heures de
leçon par jour, il en sera référé au bureau qui accordera
ou refusera la permission sur le préavis du Directeur
de l'école dans laquelle l'élève a déjà travaillé.
Au cas de permission accordée, l'élève sera immédiate-
ment admis dans la nouvelle école qu'il veut suivre.
NB cet arrêté ne concerne pas l'école de modelage, dont
l'entrée est permise aux élèves des autres écoles & voyez
l'avis du 15 Juillet 1829.

4 élèves de l'école d'ornement
admis de nouveau.

M. Dubon soumet au Bureau la demande des
jeunes, Portier, Beriaz, Sabat et Hiltard, élèves qui
ont fini leur cours à l'école d'ornement et qui
désirent se réinscrire pour la même école, et dans
laquelle ils se sont distingués. Le Bureau accorde
leur admission immédiate.

Elève de l'école d'ornement
admis à celle de la figure
concurrentement.

M. Dubon soumet de nouveau la demande du jeune
Frongemier, élève à l'école d'ornement, se destinant à
l'architecture et désirant suivre la même leçon les
leçons de l'école de la figure. Ce jeune homme
annoncé de bonnes dispositions et sa demande
est appuyée par M. Durilli. Le bureau accorde l'entrée
à l'école de la figure.

Préavis sur l'âge
d'admission aux écoles

Le Bureau sur l'avis qui lui a été transmis de
M^{rs} Bonnier et Durilli; que le jeune jeune admis dans
leur école à l'âge de 13 ans, ne fait rien la première
année. Considérant que l'expérience de l'école de

vacances des écoles.

modelage et de l'école Supérieure de la figure ou l'on
n'est admis qu'à 14 ans, démontre que cet âge est insuffi-
sant pour l'entrée dans les écoles, en l'avis de
proposer 1^o qu'aucun élève ne sera admis à
l'avenir à l'école élémentaire de la figure et à
l'école d'ornement, à dater du terme qui sera
ultérieurement fixé.
2^o que dès à présent aucun élève ne sera admis
à l'école d'architecture s'il n'a 14 ans accomplis.
Le préavis sera présenté au Comité.
Le Bureau décide que les vacances auront lieu
cette année 1^o pour les écoles de la figure et de
modelage du 1^o Juillet au 15 Aoust et du 1^o Octobre
au 15 Novembre.
2^o pour l'école d'ornement du 15 Aoust au 15 Proche.
Siame levée.

41^o Séance

Du 23 Octobre 1830

Présens M. A. Tronchin A. Thoin, Adrien et
Dubon Sec. gén.

Le procès verbal de la précédente séance
lu et approuvé.

Décision sur l'âge d'ad-
mission des élèves aux
écoles.

M. Dubon rapporte que le Comité a adopté
la proposition du Bureau de fixer à l'avenir à
14 ans accomplis l'âge d'admission dans les écoles:
le que cet arrêté ne servira qu'à l'exception que
lors que les Aspirants inscrits au 26 Juin dernier
(jour de la séance du Comité). Arrivent de tous appelés
ils sont compris sous les nos 1. à 600 du registre
d'inscription.

Décision sur l'appel à
faire des 600 1^{er} no
du registre

M. Dubon rapporte en outre que les 600 pre-
miers nos du registre sont à peu près tous appelés, du
moins ceux qui désiraient entrer à l'école de la
figure: que quarante de nouveaux appelés doivent
être faits pour l'école élémentaire qui ne compte
que 27 élèves; les fleurés inscrits n'ont pas atteint

13 ans de 17 étrangers la plus part inscrite depuis
longt ems, ont été classés. Le Age: il demande s'il
faut pourvoir aux places vacantes, il faut épuiser
la liste antérieure au n° 600, on appelle des gens:
trois inscrits postérieurement de qui on n'a atteint
l'Age de 14 ans accomplis: Le Bureau décide

que l'Arrêt du Comité du 26 Juin a décidé que
les 600 premiers n°s. Soient appelés, avant que les
autres aient inscrite plus tard puissent & cela sans avoir
eu aucune distinction de grades entre les inscriptions.

Arrête que la Liste qui se termine au n° 600
Soit entièrement épuisée avant que les n°s 601 & suivants
Soient appelés.

Le Bureau en suite du renvoi qui lui en a été fait
par la Classe dans la dernière séance, s'occupe
de se rendre à faire à M. le Conseiller Hornes
Président de la Société Générale des Artistes Suisses
relativement aux communications qu'il avait faites
à la Classe de la part de cette Société. M. Dubon
lit un projet de réponse qui en est adopté:

M. Chauv fera insérer dans la feuille d'avis de la
Journal de Genes & Annuaire que la souscription en
ouvert au Bureau du Journal et au Musée.

Antant que le tirage du prospectus de la Société, il
en sera envoyé des exemplaires aux Cercles, Bibliothèques
de l'Université de Genes & des Muzons, ainsi qu'à la Société
de Lettres de cette Société littéraire, ainsi que des listes
de souscriptions. Enfin la liste sera portée à
domicile aux membres de la Société des Arts de la Classe
de la Classe des Beaux Arts.

Séance levée

Réponse à la Société
Générale des Artistes
Suisses &
Souscription

3

42^e Séance

Du 2 Novembre 1830

Présens M. J. Bigand, Mercier et Dubon.

Admission d'élèves
à l'école élémentaire
de la figure. et
lettre de M. Bouvier
sur le sujet.

M. Dubon rapporte qu'en suite des décisions du Bu-
reau des 2 Mars et 23 Octobre dernier il a fait
un appel de 55 jeunes gens à l'école élémentaire
de la figure qui ne. L'ensemble que 28 élèves, et
comme il est probable que tous les appelés ne
paraîtront pas, le nombre de 40 se trouverait à
peine rempli; mais M. Bouvier n'a consenti à
l'admettre que si on a écrit une lettre de M. Dubon
donne lecture de dans laquelle M. Bouvier annonce
ne pourra soigner que 35 élèves.

Le Bureau arrête qu'il doit répondre à M. Bouvier
qu'il doit recevoir les élèves appelés,
insiste que son lieu contiendra 40 élèves, mais
si décidément il ne peut consentir à admettre le
nombre donné l'école le Bureau ne peut prendre
sur lui de laisser les choses en cet état et il en
sera referé au Comité qui décidera.

Séance levée

43^e Séance

Du 30 Novbr 1830

Présens M. J. Bigand, Mercier et Dubon.

M. le Président lit une lettre de M. Bouvier qui annonce
que le jeune Frey souvent puni pour sa mauvaise con-
duite s'est conduit avec une telle insolence qu'il ne
peut plus le tolérer dans son école, surtout qu'il demande
qu'il soit définitivement renvoyé.

M. le Président ajoute que d'un autre côté le père du
jeune Frey s'en présente chez lui, se plaignant que

Affaire de Frey
école de la figure

M. Bouvier avoit battu son fils.
 Il paroit que Frey a frappé un enfant à l'école en
 l'instant de faire des rapports au maître. Le gen M.
 Bouvier avoit frappé Frey qui ensuite l'a menacé
 de ce qu'il dit avoir coté M. Bouvier.
 M. Duban obtint que le jeune Frey en un mauvais
 latin déjà batus de l'école pour huit jours le 2 May
 dernier et qu'il fut averti alors que si de nouvelles
 plaintes s'élevaient contre lui, il seroit définitivement
 renvoyé (v. p. 45).

Le Bureau après avoir délibéré, considérant que la
 lettre de M. Bouvier ne donne aucun détail sur
 ce qui s'est passé, que l'on ne connoit encore que
 ce que Frey avoit chargé M. le Président de voir
 M. Bouvier pour savoir si réellement il a frappé un
 jeune homme et s'ajourne à Samedi à 5 h. pour en
 délibérer et préparer le rapport à faire au Comité.
 M. Duban rappelle au Bureau que le Comité
 s'avoit chargé d'arrêter les conditions requises des
 aspirans à l'école d'Architecture, que d'après les
 enseignemens pris de M. Durilli, il suffit pour être
 admis à cette école de savoir dessiner l'ornement.
 En conséquence le Bureau arrête que les aspirans
 à l'école d'Architecture ne pourront être admis, que
 lorsqu'ils connoîtront suffisamment le dessin d'orne-
 ment et qu'ils en auront justifié auprès du Directeur
 de l'école d'Architecture.

M. Duban rapporte que les jeunes Anquet et
 Bombardier qui viennent de sortir de l'école de
 la figure avant la fin de leur cours et le jeune
 Farin élève de la même école, demandent d'entrer
 à l'école d'ornement. Les jeunes gens sont de
 bons sujets et n'ont jamais donné lieu à des plaintes
 contre eux, Farin qui viendroit servir 4 heures de
 leçon annonce beaucoup de dispositions.
 M. Duban n'a pu accorder la demande que
 lui étoit faite sur le grand nombre d'inscriptions

Condition pour
 être admis à
 l'école d'Architecture.

Plus de 3 élèves
 pour l'école d'ornement

pour l'école d'ornement. Le règlement sur ce demandeur
 ne prévoit d'ailleurs pour le cas de jeunes gens qui
 sortent d'une école avant la fin du cours, d'entrer
 dans une autre école. Quant à Farin dont
 la demande pourroit être accordée, il faudroit à cet
 égard un précis de M. Bouvier qui n'en a point
 donné. Le Bureau confirme provisoirement le
 refus fait par M. Duban jusqu'à ce que la demande
 de Farin soit appuyée par M. Bouvier, alors on s'en
 occupera de nouveau. Séance levée

44^e Séance

Le 4 Décembre 1830

Présens M. M. Tronchin St. Sigaud, Chauvi et Duban.
 Le registre des deux présidents Séances est lu et approuvé.
 M. le Président rapporte avoir vu M. Bouvier venir qu'il
 lui avoit été chargé, M. Bouvier lui a dit avoir mis à la
 porte tout un bon qui faisoit du bruit, Frey qui étoit
 du nombre est tombé et a battu un enfant plus jeune
 que lui, M. Bouvier l'en rapporte, le Paris Frey et s'a-
 jette dehors, il se peut bien qu'il l'ait frappé; Frey s'a-
 trainant avec beaucoup d'insolence ne l'a point coté.
 Sur ce rapport le Bureau arrête qu'il sera proposé au
 Comité d'exclure Frey des écoles pour toujours, et que M.
 le Président verre de nouveau M. Bouvier et l'engage à
 le modérer davantage à l'avenir.

Officier de Frey
 coté de la figure

Plusieurs renvois
 de l'école de la
 figure.

M. Duban rapporte qu'il sait que des jeunes gens
 sont fréquemment renvoyés de l'école pour trois jours
 par M. Bouvier, que cela se renouvelle fréquemment et
 cependant M. Bouvier n'en fait point rapport, l'usage que
 certains élèves brygans & paresseux ont été punis de cette
 manière sans qu'ils se soient le moins du monde

Le Bureau fera l'annuaire
chaque mois des punitions
qu'il aura infligées

Sur les élèves qui
manquent les leçons

il demande au Bureau de surveiller le goût & aussi
de faire pour amener plus d'ordre sans des renvois
aussi fréquents: le Bureau devant de s'en décharger
chaque M. le Président de demander à M. Bouvier
de l'envoyer chaque mois le note des punitions
qu'il aura infligées.

M. Du Pailly ajoute que sans infirmité d'élèves de la
même école commencent les leçons, les lettres impri-
-mées avec demande de M. Bouvier et sans cette en-
-voies par lui ne produisent aucun effet. M. Du Pailly
propose au Bureau que celui de ses membres qui en
est chargé de l'inspection des notes, veuille faire venir les
parents des élèves qui manquent fréquemment, pour
les engager à retirer leurs enfants de l'école ou à s'engager
à les envoyer régulièrement, ce qui est adopté.

Siame Luvé

45^e Séance

du 7 Janvier 1831

Présent M. le Comte de S. Ségur - M. de
Méhémé et Du Pailly.

Le Registre de la Présidence Siame Luvé
est approuvé.

M. Du Pailly et M. de Méhémé rapportent qu'en faisant
le compte des dépenses de l'année 1830, dont ils
communiquent le tableau, ils ont remarqué un
grand nombre d'articles de dépenses mis à la
charge de la Classe des Beaux Arts et qui auraient
du être supportés par la Société. Sur la réunion
des trois Classes, tels sont par exemple les dépenses
d'entretien du bâtiment qui ont dépassé le
somme de fr. 1600, que d'autres dépenses de
diverses imposeront la partie à la Classe d'industrie
ou les sous qu'elle donne, et l'avis est de les
-penses.

Rapport sur les
Comptes de 1830

pour les nettoyages, qui s'élevaient à fr. 100 sur
budget, tandis qu'elle s'élevait à fr. 400 environ
par année.

Les dépenses ajoutées que la dépense entra-
-ordinaire qui figure sur le compte, provient outre
les dépenses imprévues, de l'excès de la plus grande
partie des Comptes de l'année 1829 et de l'excès de la
charge de l'année de 1830. Et que le dernier est
propre entièrement réglé, l'excès de l'année
de 1829 a permis de faire face à toutes les
dépenses, mais la caisse n'offre aucun solde.

Révisé à l'ordre
du Comité

Le Bureau après avoir délibéré, arrête sur la propo-
-sition de M. de Méhémé: qu'il sera fait rapport au Comité
de ses dépenses extraordinaires, en lui offrant le préavis
de demander à la Société des Arts de prendre à sa
charge les dépenses d'entretien du bâtiment, pour être
réparties par la Société entre les trois Classes.
de s'entendre avec la Classe d'industrie seule
pour le frais de nettoyage.

Budget.

M. Du Pailly lit un projet de budget pour
l'année 1831 à présenter au Comité, et en approu-
-ve.
Siame Luvé.

45^e séance

Du 31 Mars 1833.

Présens M. M. Meris, Phais et Duban.

Le Registre de la précédente séance (24 Dec. 1830) est lu et approuvé.

M. Phais rapporte que la Classe ayant décidé que l'Académie de jour d'après l'antique doit être ouverte cette année, le que l'organisation en a été renvoyé au bureau. Le dernier doit s'en occuper immédiatement. Le Bureau après avoir délibéré prend les décisions suivantes

1^o. M. Phais et Duban sont chargés de l'arrangement d'un salon dans la galerie des Statues pour que l'Académie puisse y être tenue

2^o. L'Académie s'ouvrira le 15. M. Phais prochain et durera approximativement trois mois et demi.

3^o. M. Phais et Duban finissent le délai d'inscription et le feront connaître au public.

4^o. L'Académie d'après l'antique sera dirigée de la même manière et les mêmes professeurs que l'Académie d'après nature.

Sur cette dernière décision, deux membres s'opposent. Le 3^e M. Meris a été refusé de se joindre à la majorité, vu le desir bien prononcé qu'il a de voir l'Académie dirigée par un seul Professeur. Sur sa demande son opinion est insérée au procès verbal.

Le Bureau arrête que les leçons des trois Commencements s'ouvriront

Plein de l'Académie le 18 Avril et durera deux jours sous la direction de M. Phais, dont le sera le tour.

Peu des trois autres écoles commenceront le même jour 18 Avril et dureront 6 semaines.

Adieu

Académie de jour
son organisation
la ouverture

Opinion de
M. Meris

Ouverture des
Pouvoirs

M. Phais rapporte que la Classe a renvoyé de même au bureau l'examen des dépenses relatives au bâtiment et au chauffage qui paraitsem avoir été mis mal à propos au charge de la Classe. Le Bureau charge M. Meris et Duban d'examiner le compte et de préparer un rapport sur ce sujet

Seance levée

46^e séance

Du 23 Mars 1833

Présens M. M. Rigand, Morin, Fazy et Duban

M. le Président lit une requête signée par neuf élèves de l'Académie qui demandent une ^{recommandation} ~~recommandation~~ ^{de leur} ~~de leur~~ ^{part} ~~part~~ des Directeurs de cette école et notamment que M. Augardon soit nommé maître-plant.

Cette requête adressée au Comité a été renvoyé par ce dernier au Bureau pour qu'il donne son avis sur cet objet.

Le Bureau après avoir délibéré et considéré que le Comité en ouvrant l'Académie a nommé les Directeurs de cette école pour le cours de cette année et qu'il n'existe aucun motif pour un changement sans a fait hors d'usage, en l'avis qu'il ne soit donné aucune suite à cette requête.

Ce préavis sera présenté à la première séance du Comité.

Seance levée

























